

93 000 tonnes de déchets de plâtre recyclées en 2018 les industriels du Plâtre poursuivent leurs efforts depuis 10 ans

Les industriels du plâtre ont recyclé 93 000 tonnes de déchets de plâtre en 2018. Ce résultat marque une progression de 2% par rapport à 2017. Ceci s'inscrit dans le cadre de l'Engagement pour la Croissance Verte (ECV) signé avec l'Etat le 27 avril 2016. Cet engagement, sur 3 ans, entre les porteurs de projets et l'Etat, vise à déployer des solutions pragmatiques permettant de développer un écosystème favorable au recyclage.

Depuis plus de 10 ans, la filière plâtre est engagée pour une meilleure gestion de ses produits en fin de vie. Après l'adoption de mesures internes pour favoriser le recyclage, un engagement avec l'Etat et la participation à l'établissement de la feuille de route pour une économie 100% circulaire (FREC), elle a recyclé, en 2018, plus de déchets qu'en 2017. Ce résultat positif est le fruit de l'engagement volontariste qui s'est traduit par la mise en œuvre de moyens de collecte et de traitement permettant d'absorber une part croissante du gisement des déchets de plâtre.

Pour Jean-Michel Guihaumé, Délégué Général du Syndicat National des Industries du Plâtre, « ces résultats prouvent l'engagement continu des industriels pour le recyclage et l'économie circulaire. Toutefois, 2018 aurait dû être une année de progression plus marquée. Si la profession a salué l'augmentation de la TGAP entérinée fin 2018, ce levier va monter en puissance progressivement à partir de 2019, pour atteindre son plein effet à partir de 2025. Pendant ce temps, l'enfouissement continue de concurrencer les modèles économiques du recyclage. En outre, nombre d'acteurs (opérateurs déchets, entreprises, maîtres d'ouvrage...) sont restés dans l'expectative des mesures réglementaires à venir sur la reprise des déchets du bâtiment et d'une éventuelle filière à responsabilité élargie des producteurs. Cette incertitude les a conduits à ralentir ou à reporter leurs investissements. C'est une déception mais les industriels demeurent optimistes quant à l'avenir du recyclage des déchets de plâtre. »

Sans relâcher leurs efforts, Les Industries du Plâtre sont, elles aussi, attentives aux évolutions législatives, réglementaires et fiscales, notamment le futur projet de loi pour une économie circulaire et la transposition des modifications apportées à la directive déchets. Ces évolutions impacteront directement les industriels, l'écosystème existant du recyclage des déchets de plâtre comme la conversion de notre société vers une économie circulaire.

A propos de l'engagement des industriels du Plâtre

Knauf forme aux pratiques du recyclage ses clients négociants et les entreprises afin que leurs flux de déchets soient traités par un des collecteurs de plâtre référencés sur la cartographie des collecteurs de plâtre s'étant engagés à recycler. Cette cartographie est disponible sur le site Internet : <https://www.knauf.fr/>. Parmi les priorités de la société figurent la qualité des produits contenant du gypse recyclé et la sensibilisation de tous les acteurs afin qu'il n'y ait plus de chutes de chantiers de plaques de plâtre qui partent en enfouissement.

Placo, acteur engagé dans l'économie circulaire, a fêté en 2018 les 10 ans de Placo® Recycling, pionner du recyclage de plâtre. La société a organisé de nombreuses actions de sensibilisation et de présentation de sa filière recyclage notamment des visites de ses usines et ateliers de recyclage de Vaujours, Chambéry et Cognac à destination des professionnels de la construction et du recyclage ainsi que de la presse professionnelle. Placo a lancé en mai 2018 sa nouvelle offre de recyclage de plâtre pour les distributeurs de matériaux (un support, un bigbag translucide de 1m³ et un sac translucide de 25kg) et la déploie sur la France entière. Le réseau de partenaires agréés Placo® Recycling, 1^{er} réseau de collecte de déchets de plâtre, a poursuivi son développement avec désormais plus de 170 collecteurs. Enfin, Placo a présenté sa filière et ses innovations en termes d'offre de recyclage du plâtre adaptée et de traçabilité associée lors du salon Pollutec (Lyon, novembre 2018). Pour plus d'informations : <http://www.placo.fr/>

Siniat, premier industriel à obtenir le label sanitaire et environnemental Cradle to Cradle pour l'ensemble de ses plaques, est également certifié ISO 14001 et ISO 50001 pour ses productions de plaques de plâtre et ses ateliers de recyclage. Par ailleurs, Siniat participe à la troisième phase du Projet Démoclès. De plus, 205 personnes ont été informées et formées au Programme EcoPlâtre et 12 institutions publiques ont été sensibilisées à la filière. L'Ecodiagnostic en ligne, accessible librement sur le site internet de Siniat, permet également d'accompagner de plus en plus d'entreprises à la recherche de solutions durables et vertueuses pour leurs déchets de plâtre. Pour plus d'informations : <http://www.siniat.fr/>

A propos du Syndicat National des Industries du Plâtre

Les Industries du Plâtre est le syndicat professionnel créé en 1966 pour représenter la filière plâtre française. Il regroupe l'ensemble des industriels produisant et commercialisant ce matériau et ses dérivés : Céramique et Mécanique, Fassa, Isolava, Knauf, Placoplatre, Pladur, Plâtres Vieujot, Sedap, Semin, Siniat. Pour en savoir plus : www.lesindustriesduplatre.org. Twitter : [@IndustriePlatre](https://twitter.com/IndustriePlatre)